

Traitement des déchets

# Les installations de traitement des ordures ménagères en France

DONNÉES 2012





Résultats d'enquête

L'ADEME remercie très sincèrement l'ensemble de ses partenaires : observatoires, conseils généraux, syndicats de traitement..., ainsi que bien sûr tous les exploitants d'installations pour leur implication et leur précieuse et indispensable collaboration nous permettant pour chaque enquête de disposer de données toujours plus fiables et d'en assurer la quasi-exhaustivité.

Suivi technique: Rafaelle DESPLATS, ADEME – Direction Économie Circulaire et Déchets, Service Mobilisation et

Valorisation des Déchets

Suivi d'édition : Agnès HEYBERGER, ADEME – Service Communication Professionnelle et Technique

**Réalisation :** Welko (49 - Beaucouzé)

#### Pour consulter, télécharger ou commander un ouvrage

www.ademe.fr/mediatheque

#### © ADEME Éditions, Angers 2015

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

### Avant-propos

Les enquêtes ITOM, menées par l'ADEME depuis 1975, permettent de suivre de façon régulière les évolutions relatives aux moyens de traitement des déchets (nombre et caractéristiques des parcs pour chaque filière de traitement), ainsi que les quantités, typologies et origines des déchets traités dans les installations françaises.

L'objectif de cette nouvelle enquête, au titre de l'année 2012, est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au Règlement statistique européen sur les déchets. Elle fournit également des éléments de référence et d'aide à la décision à l'ensemble des acteurs de la filière déchets. Les analyses et exploitations de données chiffrées contribuent aussi à de nombreux travaux menés tant par l'ADEME que par ses partenaires sur différentes thématiques (climat, qualité de l'air, valorisations matière, organique ou énergétique...).

L'enquête ITOM porte sur toutes les installations de traitement qui accueillent au moins des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets (centres de tri, traitements thermique et biologique, stockage de déchets non dangereux) :

- ouvertes au moins un jour au cours de l'année 2012 ;
- non dédiées à une entreprise ou un client particulier ;
- autorisées au regard de la législation sur les installations classées :
- implantées en France métropolitaine et dans les DOM ;
- recevant au moins des déchets collectés par les collectivités et éventuellement des déchets issus d'autres types de collecte.

Les déchets issus du traitement des déchets sont également comptabilisés (ex.: mâchefers, refus...).

À noter que **l'enquête ITOM 2012** a été élargie aux centres de tri strictement dédiés aux déchets des entreprises. Sont exclus de l'enquête notamment les déchèteries, les installations dédiées au traitement des déchets dangereux, les centres de stockage de déchets inertes, les centres de transfert, ainsi que les unités de recyclage, comme les verreries, papeteries, usines sidérurgiques...

Les déchets collectés sélectivement qui ne passent pas par des centres de tri (verre, métaux des déchèteries...) ne sont donc pas comptabilisés.

En conséquence, les quantités évaluées par cette enquête ne correspondent pas à des données de production des différents types de déchets, et ne présentent donc pas le taux de valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Pour obtenir ces données, il convient de se référer à d'autres travaux (Enquêtes de l'ADEME sur la collecte, de l'INSEE sur les déchets des entreprises, publications du ministère du Développement durable...).

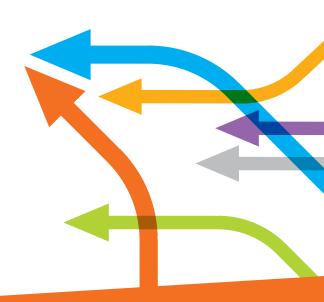
N.B.: L'enquête ITOM 2012 ayant permis d'améliorer rétroactivement la connaissance du parc des installations, les données relatives aux années antérieures qui figurent dans ce rapport ne sont pas strictement identiques à celles des éditions précédentes.

Pour certains indicateurs, les résultats incluent un redressement et/ou une estimation de la donnée. Ainsi, les indicateurs présentés dans ce rapport peuvent très légèrement différer de ceux présents dans SINOE®\* qui, eux, sont issus des données brutes.



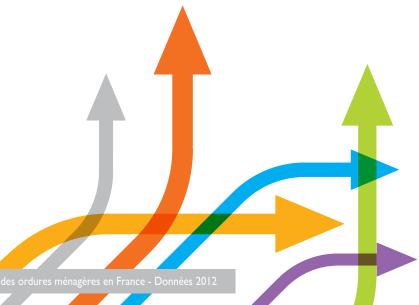
### Sommaire

GLOSSAIREP. 2
ES CHIFFRES CLÉS DES ITOMP. 3
ES CENTRES DETRI
ES PLATEFORMES DE COMPOSTAGEP. 9
es unités de méthanisation
ES UIOMP. I I
ES ISDND
SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS



## Glossaire

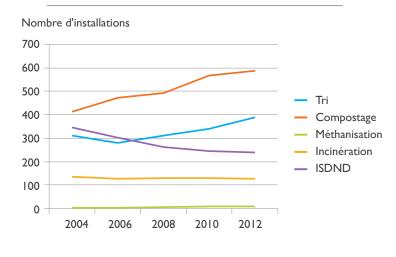
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes séparées.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés OMR + déchets des collectes séparées + déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques prise en charge par le service public.
DAE	Déchets des Activités Économiques (anciennement DIB : Déchets Industriels Banals).
DNDAE	Déchets Non Dangereux des Activités Économiques.
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
ISDD	Installation de Stockage des Déchets Dangereux.
ІТОМ	Installation de Traitement des Ordures Ménagères.
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.
RSOM	Recyclables Secs des Ordures Ménagères.
ТМВ	Traitement Mécano-Biologique.
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères.



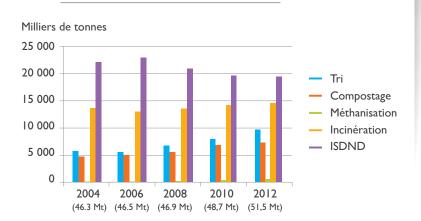
# LES CHIFFRES CLÉS DES ITOM

Modes de traitement	Nombre d'installations	Tonnages collectés* (en kt)
Tri	390	9 692
Tri DAE	179	4 539
Compostage	588	7 210
Méthanisation	10	560
Incinération avec dispositif de récupération de l'énergie**	113	14 213
Incinération sans dispositif de récupération de l'énergie**	13	319
Stockage des déchets non dangereux	238	19 467
Total ITOM (hors Tri DAE)	I 352	51 462
Maturation de mâchefers	61	2 267

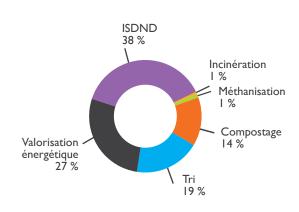
#### Évolution des parcs des installations ITOM



#### Évolution des tonnages entrant dans les installations ITOM



#### Répartition des tonnages entrant dans les ITOM en 2012 par mode de traitement de déchets

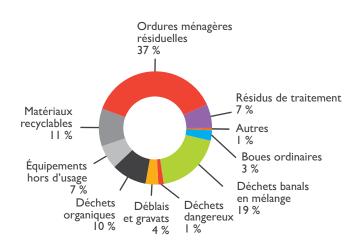


La part du stockage continue de diminuer, passant à 38 % en 2012 (contre 40 % en 2010), au profit du tri et du compostage.

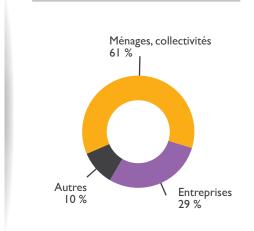
<sup>\*</sup> Incluant les redressements des non-réponses.

<sup>\*\*</sup> Indépendamment de la notion de performance énergétique des installations.

#### Répartition des déchets entrant dans les ITOM en 2012



#### Origine des déchets entrant dans les ITOM (hors tri DAE)



## LES CENTRES DE TRI

Sur l'ensemble des installations de tri enquêtées, les taux de retour s'élèvent à 95 % pour l'enquête relative aux centres de tri ITOM 2012 et 65 % pour la première enquête relative aux centres de tri DAE 2012.

Contrairement aux éditions précédentes, les tonnages globaux présentés tiennent compte d'un redressement sur la totalité du parc. Les exploitations relatives aux taux de refus ont été réalisées à partir des données renseignées sur les installations, excluant donc les non-réponses ou les retours insuffisamment détaillés.

En 2012, **390 centres de tri ITOM\*** ont accueilli **9,7 Mt\* de déchets** ménagers et assimilés, dont **6 Mt sont valorisées**. Le champ d'enquête a également été élargi aux centres de tri DAE dédiés aux seuls déchets des entreprises (hors installations exclusivement dédiées aux déchets du BTP)\*\*. Ce parc se compose de **179 installations** enquêtées pour la première fois en 2012 et représente **4,5 Mt\*** entrant.

Centres de tri	Nombre d'installations	Tonnages totaux entrant
ITOM	390	9,7 Mt
DNDAE	179	4,5 Mt

Le champ d'enquête ITOM comprend les installations accueillant au moins des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets. Les centres de tri stricts DNDAE ne sont donc pas inclus dans le champ d'enquête. En revanche, les centres de tri d'encombrants ménagers le sont. Les installations supposées existantes en 2012, mais non répondantes et pour lesquelles aucune information récente n'est disponible ont été laissées dans le champ d'enquête.

<sup>\*</sup> Ces chiffres incluent une estimation de la part des non-répondants dans les quantités globales entrant sur les installations.

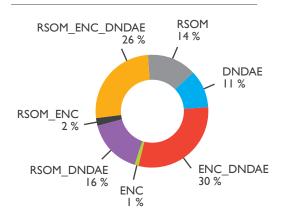
<sup>\*\*</sup> Les recycleurs ont également été écartés du champ d'enquête et des exploitations. La frontière entre un centre de tri et une activité de tri au sein d'une activité de recyclage n'étant pas toujours facile à établir, le parc « DAE » est potentiellement sous-évalué, les quantités présentées constituent donc un minimum.

#### I. TYPOLOGIE DES CENTRES DE TRI

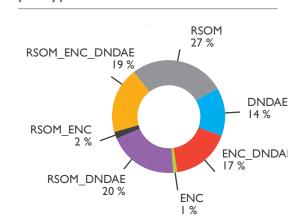
Sur l'ensemble du parc, la répartition des différents types de centres de tri s'établit ainsi :

RSOM	Centres de tri n'accueillant que des recyclables secs des ordures ménagères.
DNDAE	Centres de tri n'accueillant que des déchets des activités économiques.
Encombrants (ENC)_DNDAE	Centres de tri accueillant des déchets des activités économiques, ainsi que des encombrants (ENC).
ENC	Centres de tri n'accueillant que des encombrants.
RSOM_DNDAE	Centres de tri accueillant des recyclables secs des ordures ménagères, ainsi que des déchets des activités économiques.
RSOM_ENC	Centres de tri accueillant des recyclables secs des ordures ménagères, ainsi que des encombrants.
RSOM_ENC_DNDAE	Centres de tri accueillant des recyclables secs des ordures ménagères, des déchets des activités économiques ainsi que des encombrants.

#### Répartition des quantités entrant par type de centre de tri



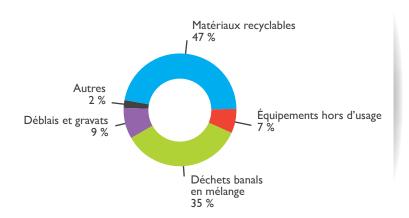
#### Répartition du nombre d'installations par type de centre de tri



À noter que les centres de tri accueillant des DAE et des encombrants représentent 17 % du parc, mais traitent 30 % des flux entrant sur les installations de tri.

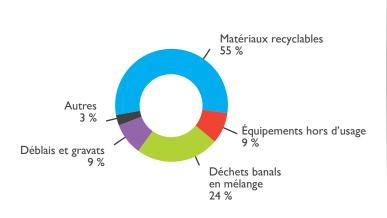
#### 2. FLUX

#### Répartition des déchets entrant dans les centres de tri ITOM et DAE en 2012

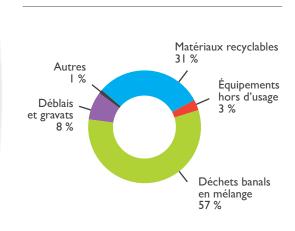


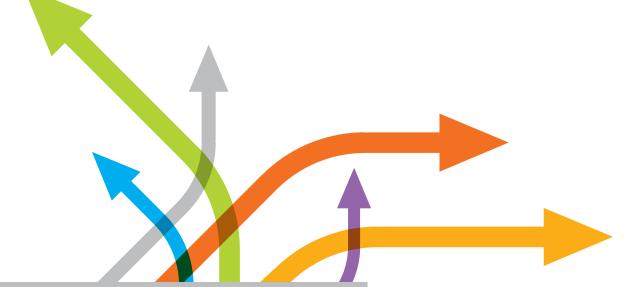
Sur l'ensemble du parc, les matériaux recyclables représentent près de la moitié des flux entrant et les déchets banals en mélange occupent le tiers des tonnages. En ne considérant que les ITOM, ces derniers ne représentent que le quart des flux entrant au profit des matériaux recyclables qui atteignent 55 % des quantités traitées.

### Répartition des déchets entrant dans les centres de tri ITOM en 2012

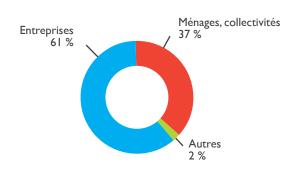


### Répartition des déchets entrant dans les centres de tri DAE en 2012

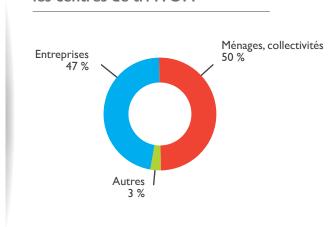




#### Origine des déchets entrant dans les centres de tri ITOM et DAE



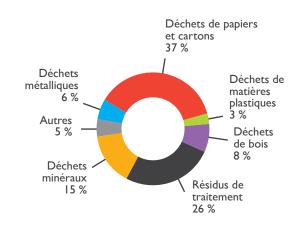
#### Origine des déchets entrant dans les centres de tri ITOM



Globalement, 61 % des déchets à l'entrée des centres de tri proviennent des entreprises. Sur le parc ITOM (hors installations dédiées uniquement aux DAE), ils représentent 47 %.

#### Répartition des flux sortant des centres de tri ITOM et DAE en 2012\*

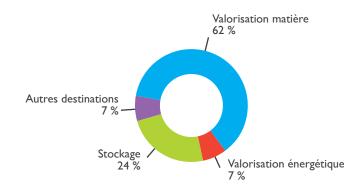
Sur plus de 13 millions de tonnes sortant d'un centre de tri<sup>\*c\*</sup>, 37 % sont des papiers et cartons, dont plus du tiers représentent les papiers graphiques (journaux, revues, magazines).



#### Destinations des flux sortant des centres de tri ITOM et DAE en 2012

Les refus de tri représentent en moyenne 26 % du total de déchets sortant d'un centre de tri et sont majoritairement envoyés en stockage (75 % des résidus de traitement) devant la valorisation énergétique (20 %).

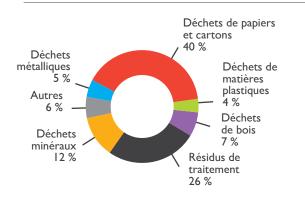
Sur le tonnage total de déchets sortant (ITOM + DAE), 71 % empruntent une filière de valorisation (matière, organique ou énergétique).



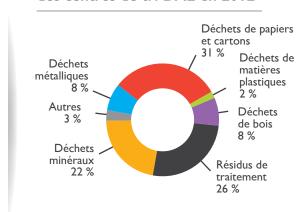
<sup>\*</sup> À noter que le différentiel entre les flux entrant et sortant des installations est lié aux pertes de process, mais également à un effet « stock ».

<sup>\*\*</sup> incluant une estimation des non-réponses.

#### Répartition des flux sortant des centres de tri ITOM en 2012\*



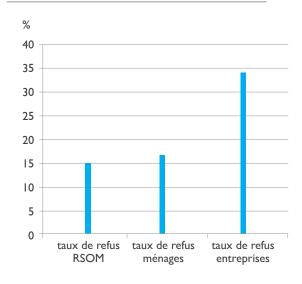
## ➤ Répartition des flux sortant des centres de tri DAE en 2012\*



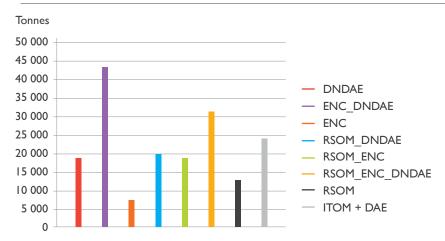
<sup>\*</sup> À noter que le différentiel entre les flux entrant et sortant des installations est lié aux pertes de process, mais également à un effet « stock ».

#### 3. TAUX DE REFUS

#### Taux de refus moyen par type de flux



#### Tonnage entrant moyen des centres de tri selon le type d'installation



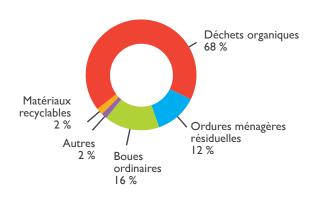
Le **tonnage entrant moyen** sur le parc atteint 24 000 t/an, avec une variabilité de 13 000 t/an pour les installations uniquement dédiées aux RSOM à 43 000 t/an pour les centres de tri dédiés aux DAE/Encombrants.



### LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

En 2012, 588 plateformes de compostage ont traité 7,2 Mt de déchets et produit 2,5 Mt de compost.

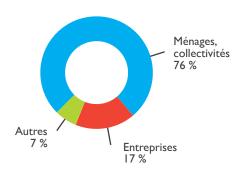
Répartition des déchets entrant sur les plateformes de compostage en 2012



Les déchets organiques et les boues représentent 84 % des tonnages entrant sur les plateformes de compostage. Les déchets verts représentent 68 % des déchets envoyés en compostage.

Les OMR renvoient aux installations de compostage équipées d'un TMB. Elles représentent 12 % des déchets reçus en compostage, contre 31 % en 2002 et 96 % en 1993.

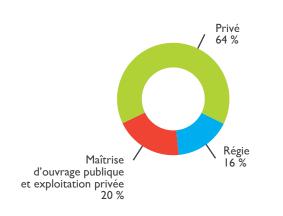
▶ Origine des déchets entrant sur les plateformes de compostage en 2012



76 % des tonnages entrant proviennent des ménages et des collectivités.

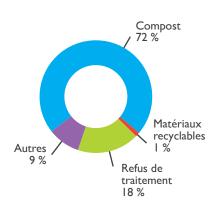
Par rapport à l'ensemble des ITOM, les plateformes de compostage, plutôt de faible capacité, tendent à augmenter en taille (en moyenne 12 300 tonnes entrant par an) ; elles représentent 44 % du parc et accueillent 14 % des déchets.

Répartition des quantités entrant dans les installations de compostage en fonction de leur mode de gestion en 2012



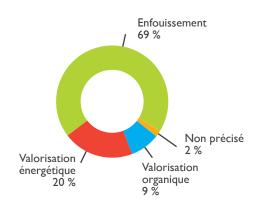
En 2012, 23 % du parc est exploité en régie et traite 16 % des quantités entrant. Ces installations entièrement publiques accueillent en moyenne 8 700 tonnes par an. La gestion privée représente plus de la moitié du parc et gère 64 % des tonnages. Ces installations accueillent en moyenne 13 600 tonnes par an. Les installations sous maîtrise d'ouvrage publique et exploitation privée représentent quant à elles 19 % des installations (20 % des tonnages) et accueillent en moyenne 12 900 tonnes par an.

#### Répartition des déchets sortant des plateformes de compostage en 2012\*



Le compost représente 72 % des flux sortant soit 2,5 Mt. La part des refus de traitement varie selon l'origine des déchets entrants (plus importante pour les ordures ménagères résiduelles)

#### Destination des refus de compostage en 2012

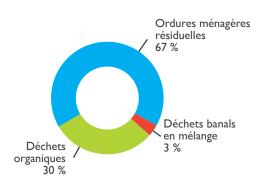


Près de 70 % des refus de traitement partent en ISDND. La valorisation organique renvoie essentiellement à la réintroduction dans le cycle de fermentation des refus grossiers.

## LES UNITÉS DE MÉTHANISATION

En 2012, 10 unités de méthanisation ont traité 560 kt de déchets et produit 90 kt de compost.

#### Répartition des déchets entrant sur les unités de méthanisation en 2012

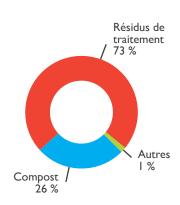


Les OMR et les déchets organiques représentent la quasitotalité des tonnages entrant sur les unités de méthanisation. Les OMR, majoritaires, renvoient notamment aux installations de méthanisation équipées en amont d'un TMB.

93 % des tonnages entrant proviennent des ménages et collectivités.

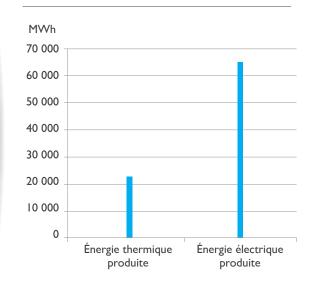
<sup>\*</sup> À noter que le différentiel entre les flux entrant et sortant des installations est lié aux pertes de process, mais également à un effet « stock ».

#### Répartition des déchets sortant des unités de méthanisation en 2012



Les refus de tri avant ou après méthanisation représentent 253 000 tonnes soit 73 % des tonnages sortant (hors eaux de process). Le compost produit constitue 26 % des quantités sortant, soit 90 kt dont 75 kt partant en valorisation.

### La valorisation énergétique des unités de méthanisation en 2012



L'énergie produite\* est en augmentation par rapport à l'enquête précédente, avec **65 GWh** électriques produits (contre 36,4 GWh en 2010) **et 23,6 GWh thermiques** produits (contre 15,8 GWh en 2010).

\* L'énergie produite représente la somme de l'énergie vendue + autoconsommée déclarée.



En 2012, 126 UIOM\* ont traité 14,5 Mt de déchets.

#### Évolution du parc et des tonnages



En 2012, le parc d'UIOM se compose de :

- > 113 usines avec dispositif de récupération d'énergie, représentant 98 % des tonnages entrant
- > 13 usines sans dispositif de récupération d'énergie, recevant 2 % des déchets entrant.

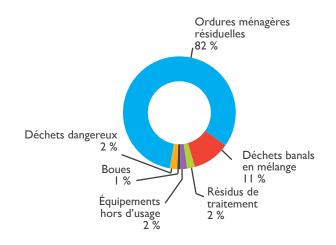
Le nombre d'installations, resté stable depuis 2008, diminue légèrement en 2012 suite à la fermeture de 3 unités en 2011. Les tonnages, eux, sont en progression ces dernières années. Rappelons que 2006 est une année atypique, puisque des travaux de mise en conformité ont eu lieu sur plusieurs UIOM cette année-là, détournant un tonnage assez important vers les ISDND.



Modes de traitement	Nombre d'installations	Quantités de déchets entrant (en kt)
Incinération avec dispositif de récupération de l'énergie	113	14 213
Incinération sans dispositif de récupération de l'énergie	13	319
	126	14 532

La gestion déléguée ou privée représente 92 % des usines et plus de 94 % des tonnages. Les régies représentent 8 % du parc et traitent 6 % des tonnages.

#### Répartition des déchets entrant dans les UIOM en 2012



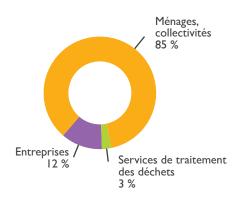
En 2012, les ordures ménagères résiduelles représentent 82 % des déchets entrant dans les usines d'incinération. Les déchets banals en mélange représentent 11 % des déchets incinérés.

Les résidus de traitement restent majoritairement orientés vers le stockage, 334 000 tonnes sont déclarées entrant en 2012 dans les UIOM (par exemple refus de tri, de compostage).

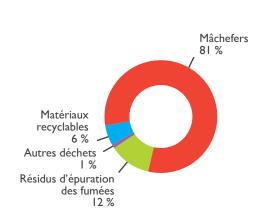
Parmi les autres déchets incinérés, notons la présence des déchets dangereux (295 kt), des équipements hors d'usage (298 kt) et des boues de station d'épuration (148 kt).

Au total, 12 % des déchets entrant dans les UIOM proviennent des entreprises, majoritairement des DAE.



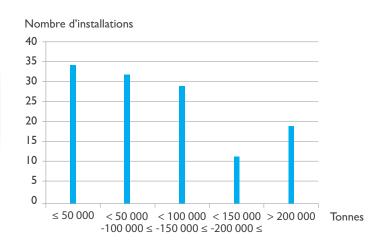


#### Répartition des déchets sortant des UIOM en 2012



En 2012, l'activité des UIOM a généré 2,91 Mt de mâchefers, dont 83 % des tonnages ont été orientés vers la valorisation matière ou ont rejoint une plateforme de maturation de mâchefers. Parmi les déchets sortant, notons également 427 kt de REFIOM et 199 kt de déchets métalliques.

#### Répartition du parc des UIOM selon les capacités réglementaires en 2012



La capacité réglementaire totale du parc d'UIOM (sans tenir compte des capacités nominales qui peuvent éventuellement différer légèrement selon les installations) s'élève en 2012 à 15,76 Mt.

Moins du quart du parc (28 unités) ont accueilli en 2012 plus de 150 000 tonnes de déchets et ont traité plus de la moitié du tonnage entrant dans les UIOM.

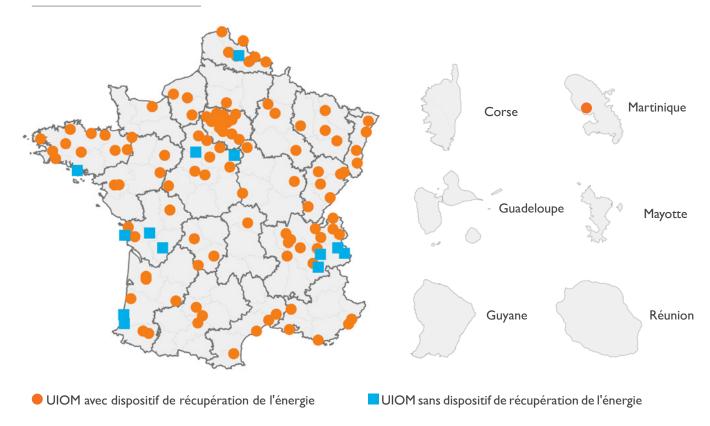
#### La valorisation énergétique dans les UIOM en 2012

Modes de valorisation	Nombre d'UIOM	Quantités entrant (en kt)	Quantités d'énergie autoconsommée (en MWh)	Quantités d'énergie vendue (en MWh)
Électrique	31	3 187	303 503	I 085 705
Thermique	23	1 314	180 603	I 437 26I
Cogénération dont :	59	9 712		
> Électrique			821 514	2 003 411
>Thermique			I 244 639	5 631 105
Sans valorisation	13	319	1	1

	Électrique	Thermique
Énergie produite** totale (en GWh)	4214	8 494

<sup>\*\*</sup> L'énergie produite représente la somme de l'énergie vendue + autoconsommée déclarée.

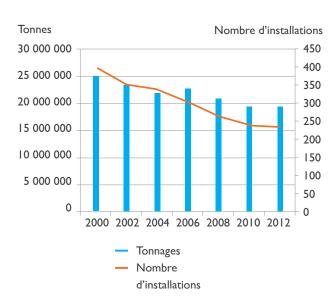
#### Cartographie des UIOM





En 2012, 238 ISDND ont reçu 19,5 Mt de déchets dont 31 % d'ordures ménagères résiduelles.

#### ► Évolution du parc et des tonnages depuis 2000

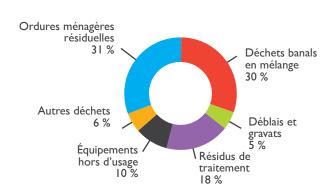


En 2012, le parc d'ISDND poursuit le recul entamé depuis 1993 avec une diminution de plus du tiers du parc ces 10 dernières années.

Depuis 2010, la quantité de déchets enfouis est inférieure à 20 millions de tonnes. La tendance générale à la baisse des quantités entrant dans les installations de stockage de déchets non dangereux se poursuit donc depuis 2000.

Rappelons que 2006 est une année atypique, puisque des travaux de mise en conformité ont eu lieu sur plusieurs UIOM cette année-là, détournant un tonnage assez important vers les ISDND.

#### Répartition des déchets entrant par type de déchets

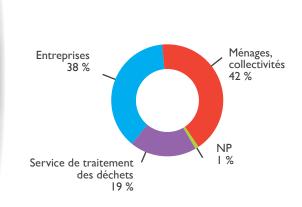


La quantité globale d'OMR entrant dans les ISDND et les UIOM a diminué de près de 700 kt au total entre 2010 et 2012, résultat d'une diminution de 914 kt entrant dans les installations de stockage de déchets non dangereux, associée à une augmentation de 220 kt dans les UIOM.

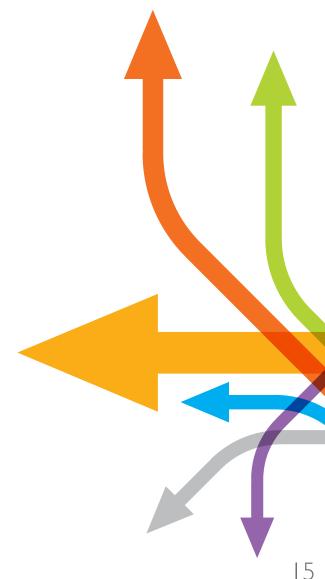
À l'image de celles des OMR, les quantités de déchets banals en mélange ont également diminué en entrée d'ISDND (- 257 kt), mais augmenté en entrée d'UIOM (+ 187 kt).

Types de déchets entrant	Quantités 2012 en kt*
Ordures ménagères résiduelles	6 041
Déchets banals en mélange	5 870
Déblais et gravats	1 016
Résidus de traitement	3 593
Équipements hors d'usage	1 851
Autres déchets	1 096
Total	19 467

#### Répartition des origines des flux entrant dans les ISDND



En 2012, 38 % des flux entrant dans les ISDND provenaient des entreprises. Il s'agit essentiellement de DAE.

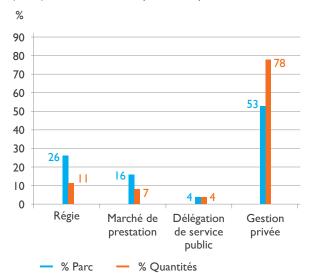


\* Aux arrondis près.

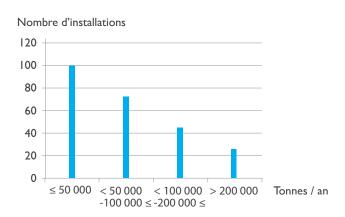
#### Modes de gestion en fonction des installations et des quantités reçues

En 2012, si près de la moitié des centres de stockage (47 %) appartiennent à une collectivité publique, l'exploitation est majoritairement privée (89 %).

Un centre de stockage privé accueille en moyenne 120 000 tonnes de déchets par an contre 36 000 tonnes pour ceux exploités en régie. En conséquence, la majeure partie des tonnages envoyés en ISDND (89 %) relèvent d'une exploitation privée.



#### Répartition des installations en fonction de leur capacité réglementaire



Le parc d'ISDND est très majoritairement (73 %) constitué d'installations, dont la capacité réglementaire reste  $\leq$  100 000 t/an.

La capacité réglementaire annuelle globale du parc des ISDND s'élève à près de 24 millions de tonnes en 2012. Ainsi, les ISDND traitent en moyenne à 81 % de leurs tonnages annuels autorisés.

Les capacités restantes brutes du parc actuel (hors projets de création, d'extensions...) ont été estimées à environ 200 millions de tonnes.

Modes de valorisation	Nombre d'ISDND	Quantités entrant (en kt)	Quantités d'énergie autoconsommée (en MWh)	Quantités d'énergie vendue (en MWh)
Électrique	49	5 010	19 610	322 205
Thermique	15	1 389	65 950	28 300
Cogénération dont :	43	7 516		
> Électrique			21 791	589 851
> Thermique			130 799	69 387
Non précisé	6	364	1	1
Sans valorisation du biogaz	125	5 187		

	Électrique	Thermique
Énergie produite*	953 GWh	294 GWh

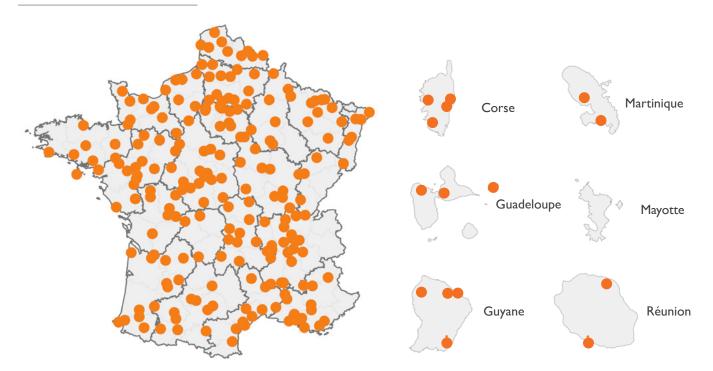
En 2012, 113 installations déclarent valoriser le biogaz, représentant 48 % du parc et 73 % des tonnages. 49 ISDND le font sous forme d'énergie électrique, 15 sous forme d'énergie thermique et 43 en cogénération. Parmi celles valorisant déjà la chaleur et/ou l'électricité, 3 installations déclarent réinjecter le biogaz dans un réseau dédié et 3 l'utilisent comme carburant.

L'énergie électrique produite est en augmentation par rapport à l'enquête précédente avec **953 GWh électriques et 294 GWh thermiques** produites.

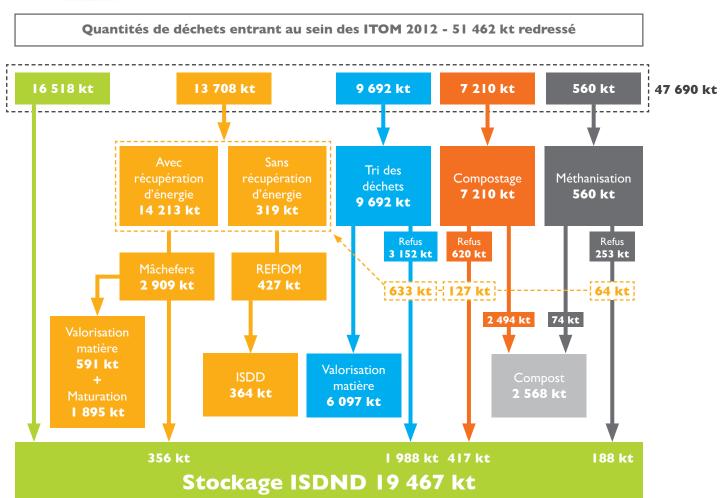
Les lixiviats collectés et traités représentent plus de  $2\ \text{millions}$  de  $m^3$ , soit plus de  $2\ \text{fois}$  plus qu'il y a  $15\ \text{ans}$ .

<sup>\*</sup> L'énergie produite représente la somme de l'énergie vendue + autoconsommée déclarée.

#### Cartographie des ISDND



# SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS



#### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit

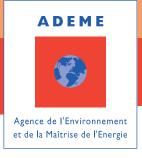
L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

66

Cette nouvelle enquête ITOM (Installations de traitement des ordures ménagères) a pour objectif de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au Règlement statistique européen sur les déchets. Elle fournit également des éléments de référence et d'aide à la décision à l'ensemble des acteurs de la filière déchets. Les analyses et exploitations de données chiffrées contribuent aussi à de nombreux travaux menés tant par l'ADEME que par ses partenaires sur différentes thématiques (climat, qualité de l'air, valorisations matière, organique ou énergétique...).

L'enquête, au titre de l'année 2012, porte sur toutes les installations de traitement qui accueillent au moins des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets (centres de tri, traitements thermique et biologique, stockage de déchets non dangereux).

99









ADEME 20, avenue du Grésillé BP 90406 I 49004 Angers Cedex 0 I

